

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2018

L'an 2018, le 20 mars à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Isabelle HARDY, Nathalie GENEIX, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Christian PRIOU (pouvoir à André GUIHARD), Anne GUILLET (pouvoir à Lydia BEATRIX).

Secrétaire de séance : Bertrand Dabo

► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 6 mars 2018

Des remarques sur le compte-rendu du 6 mars :

*C. Rouil : lors de la dernière séance, il était reproché que le travail de la commission communication n'avancait pas mais il n'y a pas que la gestion du site, il y a aussi les impressions, les différentes commissions transversales et la préparation des commémorations

*F Etié : certains comptes rendus sont plus fournis que d'autres quand cela vous arrange. Il précise que pour lui, si la commission communication n'avance pas c'est par un manque de moyens. La CAO : le rôle du trésorier ne garantit pas la régularité de la procédure.

*L Béatrix : pour la délibération du nouveau conseiller délégué, modifier la phrase « inférieur », du fait de la division des indemnités entre l'adjoint et le conseiller délégué, les indemnités sont au plafond pour la commune. Experts pour les vestiaires du foot = phrase pas adaptée. La compétence des experts n'est qu'un jugement de valeur.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé 15 pour et 3 abstentions.

Réf : 2018-019 - Convention ENEDIS - transformateur

ENEDIS a envoyé de nouvelles conventions : Servitudes et Mise à disposition pour le terrain situé face à la mairie pour le futur emplacement du transformateur électrique. Le futur transformateur ayant changé de sens, les conventions ont été mises à jour. Le Maire demande l'autorisation du Conseil pour signer les dites conventions.

•une convention de servitudes (parcelles AB 459 et 574)

•une convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les deux conventions.

*Reçu en Préfecture le 23/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_019-DE*

Réf : 2018-020 - Autorisations d'absence pour le personnel communal

La précédente délibération date de novembre 2008, certaines autorisations d'absence n'y figuraient pas alors le centre de gestion en préconisait certaines.

Le projet de délibération a été soumis au comité technique du centre de gestion qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 mars 2018.

	Naissance ou adoption	Mariage	Maladie ou accident Grave ou hospitalisation	Décès	Déménagement	Don du sang	Jour de concours
Agent		6 (1)			1	2h	1
Conjoint, concubin, Pacsé			5	5			
Père, Mère, Beau-père, belle-mère		3	3	4			
Grands parents		3	1	2			
Enfants	4	4	Garde d'enfant malade ^{(2) (3)}	5			

			TC = Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour TNC et tps partiel = (1 fois les obligations d'un agent à temps complet + 1 jour) / (quotité de travail de l'intéressé)				
Petits enfants		2	1	2			
Frère, sœur, pupille, beau-frère, belle sœur		2	1	2			
Oncle, tante, neveu, nièce, cousin germain		1		1			

(1) : ou PACS de l'agent

(2) : enfant de moins de 16 ans ou porteur d'un handicap

(3) : cas particuliers voir Circulaire ministérielle FP n°1475 du 20 juillet 1982

Précisions :

Ces durées peuvent être augmentées pour tenir compte d'un éventuel délai de route.

Ces autorisations d'absence seront accordées sous réserve des nécessités de services, appréciées par le supérieur hiérarchique et sur autorisation,

Elles sont à prendre au moment de l'évènement et ne peuvent être ni reportés ni payées. Aussi, si l'évènement survient en cours de jours non travaillés (congé annuel ou maladie, RTT ou temps partiel) ces congés ne pourront pas être reconvertis en autorisations spéciales.

Les journées accordées doivent être prises de manière consécutive à l'exception de la maladie très grave, du décès, de la naissance. L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'évènement (acte de décès, certificat médical, convocation, attestation...). A défaut, ces congés seront requalifiés en congés annuels.

Ces dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} avril 2018.

I Hardy : si un agent doit passer un oral d'examen, il n'a pas de jour d'autorisation d'absence. Réponse : l'agent pourra faire une demande spéciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence aux agents de la collectivité ainsi proposées ci-dessus,
- Dit qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} avril 2018,
- Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Reçu en Préfecture le 23/03/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_020-DE

Budget COMMERCES :

Le compte de gestion du trésorier est présenté, ainsi que le compte administratif et la proposition d'affectation de résultat et le budget 2018.

Fonctionnement

Dépenses fonctionnement	1 306.16€	Résultat antérieur - 2016	- €
Recettes fonctionnement	15 483.72€	Résultat 2017	14 177.56 €
Résultat excédentaire		Résultat de clôture Fonctionnement 2017	14 177.56 €

Investissement

Dépenses Investissement	147 145.86€	Résultat antérieur - 2016	- 98 009.35 €
Recettes Investissement	162 990.36€	Résultat 2017	15 844.50 €
Résultat déficitaire		Résultat de clôture Investissement 2017	- 82 164.85 €

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	BP 2018
011 - Charges à caractère général	4 300.00 €
022 - Dépenses imprévues	1 500.00 €
023 - Virement à la sect° d'investissement	8 608.43 €
66 - Charges financières	2 100.00 €
Total général	16 508.43 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	BP 2018
75 - Autres produits de gestion courante	16 508.43 €
Total général	16 508.43 €

Dépenses d'Investissement

Chapitre	RAR 2017	BP 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	82 164.85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	6 300.00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	7 506.69 €
23 - Immobilisations en cours	120 144.45 €	64 000.00 €
Total général	120 144.45 €	159 971.54 €
RAR 2017 + BP 2018	280 115.99 €	

Recettes d'Investissement

Chapitre	RAR 2017	BP 2018
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	8 608.43 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	14 177.56 €
13 - Subventions d'investissement	257 330.00 €	- €
Total général	257 330.00 €	22 785.99 €
RAR 2017 + BP 2018	280 115.99 €	

C. Lebreton : question sur le loyer de Proxi. Réponse : le loyer pourra être revu mais comme la commune a financé le four à pain, le montant devrait stagner (car le nouveau four permet à l'exploitant des factures d'énergie moins élevées).

Travaux : déménagement lundi prochain.

F. Etié : l'avenir du café restaurant est préoccupant.

J. Squelard : il est quand même un peu plus fréquenté.

BUDGET COMMERCES	N° délibération	Nb de votants	Pour	Contre	Abstention
Approbation du compte de gestion 2017	2018-021	18	18	0	0
Approbation du compte administratif 2017 Le Maire sort de la salle pour le vote	2018-022	16	16	0	0
Affection de résultats	2018-023	18	18	0	0
Vote du budget	2018-024	18	18	0	0

Reçu en Préfecture le 23/03/2018

Le tableau des emprunts avait été transmis pour information dans le dossier. L'emprunt du bourg devrait débuter en fin d'année et sera débloqué par tranche.

Réf : 2018-027 - Taux des impôts directs

Le Maire propose une augmentation de 1.5% pour les impôts locaux, pour les raisons suivantes : compensation du coût de la vie, reprise des 2 lotissements (voirie et espaces verts).

En l'absence de la notification des bases par les services de l'état à la date de la séance, le produit fiscal mis au budget est une estimation.

F.Etié demande ce que représente cette augmentation de 1,5 %, réponse : environ 6000 €

M.Ouary propose une augmentation de 1% afin d'être cohérent avec les engagements de l'année précédente.

Le maire demande qui est favorable à l'augmentation des impôts directs : 15 pour, 3 contre.

Après avoir débattu, le maire propose une augmentation de 1% pour 2018, tout en respectant les règles de lien entre les taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 15 pour et 3 abstentions, décide d'appliquer les taux suivants aux taxes directes locales pour 2018.

	Taux 2018
Taxe d'habitation	16,94 %
Taxe foncière (bâti)	15,45 %
Taxe foncière (non bâti)	43.67 %

Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer cette décision.

*Reçu en Préfecture le 23/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_027-DE*

Budget Principal :

Le compte de gestion du trésorier est présenté, ainsi que le compte administratif et la proposition d'affectation de résultat et le budget 2018.

Fonctionnement

Dépenses fonctionnement	1 022 228.70 €	Résultat antérieur - 2016	26 447.89 €
Recettes fonctionnement	1 349 973.46 €	Résultat 2017	327 744.76 €
		Résultat de clôture Fonctionnement 2017 excédentaire	354 192.65 €

Investissement

Dépenses Investissement	240 017.34 €	Résultat antérieur - 2016	-155 912.87 €
Recettes Investissement	369 744.95 €	Résultat 2017	129 727.61 €
		Résultat de clôture Investissement 2017 Déficitaire	- 26 185.26 €
		RAR Dépenses d'investissement	240 636.08 €
		RAR Recettes d'investissement	17 600.00 €
		Besoin en financement en Investissement	249 221.34 €

Résultat antérieur - 2016	26 447.89 €	Affectation de résultats :	
Résultat 2017	327 744.76 €		
Résultat de clôture Fonctionnement 2017	354 192.65 € dont :	249 221.34 €	Affecté en Investissement en 2018
		104 971.31 €	Excédent de fonctionnement en 2018

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	BP 2018
011 - Charges à caractère général	355 810.00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés	510 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 600.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	284 928.55 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 181.76 €
65 - Autres charges de gestion courante	202 720.00 €
66 - Charges financières	8 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 622.00 €
Total général DF	1 392 862.31 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	BP 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	104 971.31 €

013 - Atténuations de charges	1 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	96 395.00 €
73 - Impôts et taxes	698 603.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	444 593.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 000.00 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	4 300.00 €
Total général RF	1 392 862.31 €

Section d'investissement: Dépenses

Opération	RAR 2017	BP 2018
Opérations Diverses	10 669.29 €	178 761.26 €
102 - Travaux-Mobilier-matériel Ecole J Demy	1 422.21 €	13 090.00 €
106 - Matériel-Mobilier-Mairie-SRS-SP	6 457.89 €	9 800.00 €
108 - Travaux Théâtre	- €	2 000.00 €
109 - Matériel- service technique	10 948.14 €	41 075.00 €
112 - Travaux Foot	- €	45 200.00 €
116 - Voirie	29 000.00 €	10 000.00 €
148 - Travaux et aménagement espaces verts	- €	52 821.00 €
161 - Monument du souvenir	- €	600.00 €
162 - Aménagement du bourg	182 138.55 €	1 169 728.89 €
113 -Salle de Sports - skate parc	- €	130 000.00 €
Total général DI	240 636.08 €	1 653 076.15 €
RAR 2017 + BP 2018	1 893 712.23 €	

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	RAR 2017	BP 2018
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	284 928.55 €
024 - Produits de cessions	- €	8 500.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	11 181.76 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	274 221.34 €
13 - Subventions d'investissement	17 600.00 €	322 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	975 280.58 €
Total général RI	17 600.00 €	1 876 112.23 €
RAR 2017 + BP 2018	1 893 712.23 €	

Portes Foot : une 1ère estimation pour le remplacement des portes s'élevait à 12 000€, le devis de 14 600€ mis au budget est plus élevé, il s'agit d'un montant maximum.

Salle de sports : F. Etié demande un rapport suite à la réunion de la commission (frais de fonctionnements). Il n'y a que Vay comme exemple.

Le Maire : des visites ont été effectuées dans différents lieux par les conseillers, l'exemple de Vay paraît le plus proche de nos besoins A. Pageaud : le besoin est réel sur le territoire, salles aux alentours très demandées, utilisation par les scolaires. Actuellement, étape de pré-étude. Cette salle serait un plus pour l'attractivité de la commune, la COMPA encourage ce type de projet. Inscription d'une ligne au budget pour la salle sport, pour pouvoir avancer sur ce projet.

Aire de Camping-car et plan d'eau : F. Etié : projet encore moins fondé, doute sur la fréquentation, les camping-cars pourraient se garer près de la guinguette.

A. Pageaud : c'est un projet global (avec chemin de randonnée, pêche familiale : le label « Parcours Famille » et l'aire), c'est une possibilité supplémentaire de tourisme, cela en fera un endroit accueillant le week-end et la semaine (retraités).

Il faut s'engager dans les projets.

Investissement : la prise en charge par le département des enrobés du bourg n'est pas connue à ce jour. L'appel d'offres pour les travaux peut permettre d'avoir des tarifs inférieurs aux prévisions. L'emprunt pour équilibrer le budget s'explique par la futur récupération du FCTVA. La tondeuse est mise au budget 2018 mais ne sera achetée que fin 2018 début 2019.

BUDGET COMMUNE		N° délibération	Nb de votants	Pour	Contre	Abstention
Approbation du compte de gestion 2017		2018-021	18	18	0	0
Approbation du compte administratif 2017 <i>Le Maire sort de la salle pour le vote</i>		2018-025	16	13	3	0
Affection de résultats		2018-026	18	15	3	0
Vote du budget		2018-024	18	15	0	3

Reçu en Préfecture le 23/03/2018

Mmes Lydia Béatrix-Ballet, Anne Guillet et M. Fabrice Etié rejettent le budget 2018 pour les motifs suivants :

1- les frais de remplacement des portes du vestiaire de foot doivent être supportés par l'entreprise défaillante et non par la Commune;

2- le projet de construction d'aire de camping-car n'est pas suffisamment avancé pour s'assurer de son bien fondé et de sa rentabilité;

3- à défaut de rapport formalisant les besoins des associations et précisant le coût du projet, la construction d'une salle de sports ne peut être approuvée.

► INFORMATIONS

Coupe d'eau le 28/03/2018 en après-midi

Aménagement du bourg : réunion technique le 04/04/2018 à 16h00

► COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

a) Commission Voirie– J Testard :

Réseau d'eau bourg : mise en eau le 28/03/2018, réfection des routes dès que possible.

STEP : en attente d'une date pour présentation du projet. Assainissement collectif : mise en conformité des tuyaux au niveau du Pin en 2018

b) Commission Enfance– J Squelard :

Nouveaux horaires à compter de septembre 2018 :

	Car	Ecole Matin		Pause Midi		Ecole Après Midi		Car
J Demy	08:40	08:45	11:45	11:45	13:15	13:15	16:15	16h20
St Pierre	08:45	08:50	11:45	11:45	13:05	13:05	16:25	16h25

CCJ : chasse aux œufs le 1er avril 2018 à 10h30 au plan d'eau en partenariat avec l'outil en main pour la fabrication des œufs en bois.

c) Commission Culture– A Pageaud :

RAS car la commission est le 29/03/2018

d) Commission Communication– C Rouil :

Réunion le 14/03 Tourisme de la haute vallée de l'Erdre à la COMPA pour envisager un évènement fédérateur en aout (11 et 12) avec COSMOSE sur le site du parc des sculptures monumentales.

Prochaine réunion le 09/04/2018

Fin de la séance : 22h25

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRE) Aurélie

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BEATRIX Lydia

GUILLET Anne
Pouvoir à L. BEATRIX

PRIOU Christian
Pouvoir à A. GUIHARD

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel